



COMMUNICATION AUX MEDIAS

FIM MOTOGP CHAMPIONNAT 2015

VALENTINO ROSSI RETIRE SON APPEL SOUMIS AU TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT

Lausanne, le 10 décembre 2015 – Valentino Rossi a retiré son appel soumis au Tribunal Arbitral du Sport (TAS) à l'encontre de la décision des commissaires de la FIM d'imposer 3 points de pénalité dans le carnet de Valentino Rossi suite à un incident avec l'un de ses adversaires au cours du Grand Prix moto Shell de Malaisie le 25 octobre 2015.

Dans son appel au TAS, M. Rossi avait requis l'annulation de la pénalité, ou une réduction de celle-ci de 3 à 1 point, car selon les règlements de la FIM, un pilote avec 4 points de pénalité doit s'élancer depuis la dernière position de la grille de départ lors de la course suivante. Avec son appel, M. Rossi avait soumis une requête urgente de sursis à exécution de la décision appelée afin de ne pas perdre sa place sur la grille de départ lors du dernier Grand Prix de la saison, se déroulant à Valence/Espagne du 6 au 8 novembre 2015.

Le 5 novembre 2015, l'Arbitre unique nommé d'entente entre les parties, M. le Professeur Ulrich Haas (Allemagne), a rejeté la requête d'effet suspensif de Valentino Rossi. L'Arbitre unique a considéré que les conditions à remplir pour accorder l'effet suspensif n'étaient pas réunies et, en conséquence, Valentino Rossi a débuté la course de Valence à partir de la dernière position sur la grille de départ.

M. Rossi a informé le TAS qu'il ne souhaitait plus procéder avec son appel. En conséquence, la procédure arbitrale a été clôturée et la décision de la FIM continuera à déployer ses effets.